

## **PROGRAMME FORMATION SST**

### **Public visé :**

Tout salarié peut se former au sauvetage secourisme du travail. Il acquiert ainsi des compétences reconnues pour secourir en cas d'accident et pour être acteur de la prévention dans son entreprise

### **Prés requis :**

Aucun pré requis n'est nécessaire

### **Effectif :**

Groupe de 4 à 10 personnes

### **Durée :**

2 jours (12 heures en face à face pédagogique, hors temps de pause).

### **Déroulé de la formation :**

#### ***1<sup>ère</sup> demi-journée***

Présentation de la formation et de son organisation

Le Sauveteur Secouriste du travail

Les notions de base en prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement

#### ***2<sup>ème</sup> demi-journée***

Les actions « protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir »

#### ***3<sup>ème</sup> demi-journée***

Les actions « secourir suite»

#### ***4<sup>ème</sup> demi-journée***

Les actions « secourir suite et fin »

Epreuves certificatives

Bilan de la formation

### **Objectif :**

A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s). Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Compétences visées (du SST)

1. Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention
2. Etre capable de réaliser une protection adaptée
3. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
4. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
5. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée
6. Etre capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

7. Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
8. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

### **Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :**

Une feuille d'émargement est remise par le formateur à chaque apprenant qui signe sa présence par demi-journée en début de formation.

Une feuille d'évaluation de la formation est remise par le formateur à chaque apprenant en fin de formation afin qu'il évalue celle-ci.

Cette feuille d'évaluation est transmise à l'organisme de formation afin de permettre d'apprécier les différents avis

### **Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :**

Formation conforme au programme et aux documents élaborés par l'INRS, dispensée par un formateur certifié par l'INRS.

Formation en présentiel. 12 heures de face à face pédagogique, alternées d'apports théoriques et de mises en pratique.

Formation participative et interactive.

Matériel utilisé : Ordinateur et vidéo projecteur, mannequins de formation (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur de formation et des accessoires de mise en situation (maquillage, protections hygiéniques...), plan d'intervention INRS.

Un aide mémoire INRS est offert à chaque stagiaire.

### **Modalité d'évaluation :**

L'évaluation intervient tout au long de la formation notamment en fin de chaque séquence correspondant à un objectif pédagogique.

En fin de formation une évaluation certificative est réalisée conformément à la grille de certification des compétences du SST (Document INRS)

### **Certification :**

EPREUVE 1 : Lors d'une mise en situation d'accident simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée

EPREUVE 2 : Lors d'un entretien avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré par l'INRS aux candidats ayant participés activement à l'ensemble de la formation et qui ont fait l'objet d'une évaluation favorable

Une attestation de formation est délivrée aux apprenants n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation favorable et seront invités à s'inscrire sur une prochaine session.